

du bureau de l'Instruction publique ; toutes les écoles doivent être soumises à l'inspection d'inspecteurs nommés par le bureau de l'Instruction publique ; toutes les affaires séculières sont sous le contrôle du bureau de l'Instruction publique ; tout enseignement doit être donné en langue anglaise ; à trois heures 30 minutes l'instruction religieuse peut être donnée aux enfants suivant certains règlements faits par les commissaires, mais la présence des élèves n'est pas obligatoire.

« Trouvez-vous quelque chose à reprendre à cette clause ? Ne croyez-vous pas que ce que vous appelez « Ecoles séparées » ne sont en réalité que des Ecoles nationales. »

M. Fielding, ministre des Finances, a prononcé la semaine dernière, à la Chambre des Communes, un discours sur le bill d'Autonomie. Voici un extrait, pris à la sténographie de ce discours. Nous l'empruntons au *Nationaliste* du 26 mars (journal qu'en passant nous voulons féliciter de la patriotique campagne qu'il a menée sur la question scolaire) :

« Depuis l'heure à laquelle s'ouvrent les écoles publiques et les écoles séparées, jusqu'à trois h. 30 de l'après-midi, elles sont absolument semblables ; il n'y a pas de différence : les professeurs ont les mêmes devoirs, les mêmes aptitudes ; ils ont passé les mêmes examens, fait le même cours d'études ; les mêmes livres sont prescrits par le gouvernement ; les règlements sont faits par le gouvernement ; l'inspecteur est nommé par le gouvernement. Je le répète, depuis l'heure de l'ouverture jusqu'à trois h. 30 de l'après-midi, il n'y a pas une ombre de différence entre toutes les écoles des Territoires.

« Ainsi, tout se résume à cela, que nous différons sur des ombres durant la demi-heure d'instruction religieuse, de 3 heures 30 à 4 heures.

« Je dis donc, avec l'absolue certitude de ne pouvoir être contredit, que depuis l'heure de l'ouverture jusqu'à 3 heures 30 de l'après-midi, il n'y a aucune différence entre l'école séparée et la libre école nationale ! »

Voici enfin un extrait du discours prononcé sur le même sujet, quelques jours plus tard, par M. Sifton, ex-ministre de l'Intérieur, et que nous détachons du *Canada* du 27 mars :

« Je veux aller aussi loin que cela dans la voie du compromis parce que je crois que les principes essentiels d'un système d'écoles nationales de premier ordre ne sont pas attaqués et que, à moins que le peuple du Nord-Ouest le désire ainsi, ce qui, en ce cas, serait son affaire et non la nôtre, on ne pourra trouver dans le système d'écoles du Nord-Ouest, d'après cette législation, l'influence ecclésiastique (pour ainsi m'exprimer) qui, selon moi, a toujours pour effet de détruire l'efficacité des écoles. »

De tous ces textes, on peut tirer la conclusion suivante :

Toutes les écoles publiques ou séparées des nouvelles provinces sont absolument les mêmes — jusqu'à 3 h. 30 de l'après-